



## L'EXCLUSION TEMPORAIRE

### \* Définition :

L'exclusion temporaire communément appelé « **Carton Blanc** », est une sanction disciplinaire complémentaire aux lois du jeu uniquement utilisable pour les compétitions du District Haute Garonne Midi Toulousain.

### \* Quand peut-elle être utilisée ?

- A tout moment pendant la rencontre.

### \* Utilisation :

- Le carton blanc ne peut être utilisé que pour sanctionner un joueur qui se rend **coupable de contestation ou de gestes d'énervement** dont l'effet a pour but de déstabiliser l'arbitre, l'adversaire voire un partenaire.

### \* Modalités :

- Nombre maximal de carton blanc par équipe en même temps : 3
- Nombre maximal de carton blanc par match et par joueur : 1
- Un joueur ayant déjà été averti (= carton jaune) par l'arbitre ne pourra pas recevoir de carton blanc pour la suite de la rencontre
- A un arrêt de jeu, l'arbitre montrera au joueur concerné un carton blanc
- Le joueur purgera l'exclusion temporaire sur le banc de touche et restera sous l'autorité de l'arbitre
- Le joueur ne pourra revenir sur le terrain de jeu qu'après purge de la sanction, à un arrêt de jeu, avec autorisation de l'arbitre central

### \* Durée de la sanction :

- 10 minutes pour toutes les catégories de U15 à Seniors
- Le décompte de l'exclusion temporaire est à la charge de l'arbitre central ou d'un de ses assistants officiels
- Pour une exclusion temporaire qui n'a pas eu sa durée réglementaire avant la fin de la 1ère mi-temps, le temps non effectué le sera au début de la 2ème mi-temps. Lors d'une rencontre qui se termine alors que la sanction temporaire est en cours, la sanction sera considérée comme purgée.

### \* Remarques complémentaires :

- Un joueur pourra recevoir également un avertissement, voir être exclu définitivement de la rencontre si son attitude pendant son exclusion temporaire le justifie
- L'exclusion temporaire n'est pas notifiée sur la feuille de match
- Une équipe réduite à 8 joueurs ne pourra recevoir de carton blanc